

EXTRAIT

RÉUNION DU BUREAU DU JEUDI 21 MARS 2024

Les membres du Bureau du Conseil d'Administration de l'OPH 65 se sont réunis le jeudi 21 mars 2024 à la suite du Conseil d'Administration au 07 rue Gaston Manent à Tarbes, sous la présidence de Yannick BOUBÉE, Président.

Présents:

M. Yannick BOUBEE	Président de l'OPH 65 – Conseiller Départemental – Conseiller Municipal d'Aureilhan
M. Manuel ESPEJO	Représentant CAF
Mme Virginie SIANI-WEMBOU	Conseillère Départementale
Mme Sylvie PORTEJOIE	Représentante l'INDECOSA CGT

Absent:

M. Laurent LAGES	Vice-Président du Conseil Départemental
------------------	---

Représentés:

M. Jean GLAVANY	Vice-Président de l'OPH 65 – Ancien Ministre a donné pouvoir au Président
Mme Anne COLAT-PARROS	Directrice de l'ADIL a donné pouvoir à M. ESPEJO

Assistaient à cette réunion:

M. Jean-Pierre LAFONT-CASSIAT	Directeur Général de l'OPH 65
Mme Coralie QUINCHARD	Secrétaire Administrative, Secrétaire de séance

LOURDES – TERRAIN VOIE VERTE – AVENUE FRANCIS LAGARDERE – CESSION DE LA PARCELLE CW 262

HISTORIQUE :

La société EIFFAGE IMMOBILIER OCCITANIE, société par actions simplifiée dont le siège social est au 1 rue du Lieutenant Guy Dedieu – BP 23096– 31023 TOULOUSE Cedex a vendu à l'OPH 65 un programme de 42 logements collectifs sous forme d'une vente en l'état futur d'achèvement (VEFA), le 11 octobre 2022.

Ce programme a été identifié pour le relogement des locataires de l'OPHITE dans le cadre de la convention du NPNRU de LOURDES.

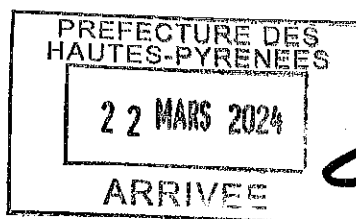
CESSION :

EIFFAGE IMMOBILIER OCCITANIE a dû revoir le réseau des eaux pluviales afin d'être en conformité avec le débit de rejet autorisé sur le réseau public. Cette modification nécessite la création d'un bassin de rétention des eaux de 45 m³ qui n'est pas sur l'emprise actuelle de la VEFA.

EIFFAGE IMMOBILIER OCCITANIE a obtenu toutes les autorisations administratives nécessaires pour les travaux et propose de céder à l'OPH 65 à l'euro symbolique l'emprise foncière du bassin de rétention (parcelle CW 262 de 230 m²).

Cette modification du réseau des eaux pluviales n'entraîne pas de plus-value sur le prix de la VEFA signée en 2022.

Les membres du Bureau, par délégation du Conseil d'Administration, autorisent à l'unanimité le Directeur Général, avec faculté de substitution à signer l'acte de cession.



Le Président
Yannick BOUBÉE
Yannick BOUBÉE
OFFICE PUBLIC D'HABITAT DES HAUTES-PYRENEES
OPH 65